

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 4 avril 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

**NOR : JUSF2308920A**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Aurélie GRIES<br>Monsieur Sébastien VILLANOVA<br>Monsieur Josselin VALDENNAIRE |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Aurélie POSADZKI<br>Madame Cécile ROUIBAH<br>Monsieur Jili BIET                |

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- ☐ Titulaire : Monsieur Ivan BATTUT
- ☐ Suppléant : Madame Béatrice BRIOUT

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- ☐ Titulaires :  
Monsieur Nouredine NEFRA  
Monsieur Vincent FRITSCH  
Madame Jacqueline FRANCISCO
- ☐ Suppléants :  
Monsieur Vito FORTUNATO  
Madame Nathalie JAMES  
Madame Marielle HAUCHECORNE

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- ☐ Titulaires :  
Madame Asma GACEM  
Monsieur Jordaine BENFIALA
- ☐ Suppléants :  
Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI  
Monsieur Medjid MOUHOUB

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Intercô) :*

- ☐ Titulaire : Monsieur Frédéric GAUTIER
- ☐ Suppléant : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 avril 2023

**La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse**



**Caroline NISAND**